Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui le CDEN est réuni à propos de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Vous n'ignorez certainement pas l'opposition de notre fédération, la FSU, à cette réforme. Que les choses soient claires dans ce préliminaire à la discussion, il ne s'agit surement pas pour nous de contester la nécessité d'une réforme mais de remettre en cause à la fois la méthode employée dans sa préparation et les conséquences sur la qualité du service rendu et les conditions de fonctionnement du service public d'éducation.

Sur la méthode d'abord. Le SNUipp-FSU a demandé à de nombreuses reprises que les professionnels de l'école soient associés à la réflexion partant d'un constat simple : une réforme ne peut aboutir que si elle est partagée et en particulier avec les acteurs du système. Le sentiment qu'ont nos collègues des écoles aujourd'hui c'est que le Ministre a entendu beaucoup de monde en 6 mois sauf eux. Et ce sentiment, la FSU le partage. Le SNUipp-a lancé une grande enquête en octobre, plus de 24.000 enseignants des écoles y ont participé. Si la question des rythmes apparait dans les préoccupations des enseignants, elle arrive loin derrière la question des rémunérations, celle des effectifs, de leur formation initiale et continue, celle des programmes, ou encore celle de la prise en charge de la difficulté scolaire par la remise en place de RASED complets et nombreux.

Sur la méthode encore. Cette réforme des rythmes s'inscrit dans un projet de refondation de l'école. Là encore pour la FSU, si la refondation est urgente et indispensable, elle doit être faite dans le bon sens, et pour refonder on ne peut commencer par les aménagements mais bien par les fondations. Les fondations ce sont les missions de l'école, les objectifs que nous donnons à l'école républicaine pour former les citoyens libres et responsables de ce pays ; les fondations ce ne sont pas la fixation de l'heure d'entrée ou de sortie, ni la longueur de la pause méridienne. Pour rappel au printemps dernier on parlait de l'alternance 7 semaines de cours / 2 semaines de vacances ; cela n'a duré que le temps d'un été ; l'industrie touristique fut rapidement plus forte que l'intérêt des enfants de ce pays et l'alternance renvoyée aux calendes grecques.

Nous combattons donc un projet de loi et un décret publié « en force » après qu'il fût plus que largement rejeté au Conseil supérieur de l'Education et au Comité Technique Ministériel. Mardi 12 février partout en France, à l'appel de la quasi-totalité des organisations syndicales, les enseignants des écoles seront très massivement en grève et dans la rue pour exiger leur retrait et pour demander la vrai réforme concertée et partagée avec ceux qui auront à la mettre en œuvre, vraie réforme dont l'école a un absolu besoin après le traumatisme de la politique libérale et comptable menée contre l'école et ses enseignants.

Il y a quelques heures le ministère de l'Education a publié un « Guide Pratique » à destination des maires en vue de les aider dans la mise en oeuvre des nouveaux rythmes. Ce guide a l'énorme avantage d'en montrer parfaitement tous les dangers qui mettent à mal certains des principes fondamentaux de l'école républicaine l'égalité, la qualité, la gratuité, ou encore la sécurité.

Dans son introduction le Guide Pratique justifie la nécessité de reformer les rythmes. Il y est mentionné par exemple que :

« Depuis la mise en place de la semaine de quatre jours en 2008, les écoliers français subissent des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde pour un volume horaire annuel d'enseignement très important, qui s'élève

à 864 heures par an contre 774 heures à 821 heures en moyenne »

La réforme ne changera rien à cette situation. Le volume global restera le même. A quoi sert donc le constat ?

Le Guide Pratique annonce aussi qu'avec ces nouveaux rythmes : « les élèves pourront accéder à des activités culturelles, artistiques ou sportives et demeureront pris en charge au minimum jusqu'à l'heure actuelle de fin de la classe (16h30 dans la plupart des écoles) si leurs parents le souhaitent» . Pour la FSU cela signifie la fin de l'égalité des enfants sur le territoire national. Si les parents le souhaitent, s'ils en ont les moyens et si l'offre périscolaire le permet alors effectivement certains enfants accéderont à des activités culturelles, artistiques ou sportives. Et pour tous les autres ?

Pour la première fois, le maire aura, comme les conseils d'école, la possibilité de présenter un projet d'organisation du temps scolaire. Ces projets pourront concerner les horaires d'entrée et de sortie des écoles, la durée de la pause méridienne, ainsi que les modalités d'articulation des temps d'enseignement et des temps périscolaires. Pour la FSU les maires ne doivent pas pouvoir imposer une organisation contre l'avis des enseignants, cette reforme leur accorde de fait ce droit.

Elle leur donne même la possibilité de déroger notamment par l'augmentation de la durée de la journée d'enseignement au-delà de 5 heures 30 ou celle de la durée de la demi-journée pour la porter à plus de 3 heures 30. Mais nous avions compris qu'il fallait réduire les journées trop longues. Pourquoi donc offrir une possibilité qui de fait va à l'encontre des objectifs de la réforme ?

Toujours dans ce guide, le ministère explique que : « en faisant du mercredi matin un temps scolaire et en allégeant les journées, la nouvelle organisation du temps scolaire fait en effet apparaître de nouvelles plages horaires les lundi, mardi, jeudi et vendredi, d'une durée globale d'environ 3 heures hebdomadaires (soit l'équivalent des heures d'enseignement reportées le mercredi matin), dévolues aux activités périscolaires. L'enjeu est donc de redéployer sur ces plages horaires les activités actuellement prévues le mercredi matin et, dans la mesure du possible, d'enrichir l'éventail des activités proposées aux élèves ». Là encore c'est bien mal connaître les temps de enfants. Ceux-ci ne remplaceront pas leurs pratiques culturelles ou sprotives du mercredi matin par de multiples séquences de 45 minutes le soir ou le midi. Les délais de tranferts, d'équipement, d'échauffement ne seront pas suffisament compressibles pour que ces activités puissent se mettre en place de façon aussi mécanique. Résultats ces activités seront de fait réduites, les acteurs associatifs –qui manifesteront le 12 aux côtés des enseignants- s'en inquiètent … auront-ils autant de force que les industriels de la neige ?

Ce guide pratique se termine par une liste de questions/réponses très intéressantes, et qui au bout de leur lecture laisse une très mauvaise impression, la FSU encourage tous les acteurs de ce débat à en prendre connaissance.

Il est par exemple dit que la commune peut utiliser les salles de classes dans le cadre des activités périscolaires. Si l'on peut comprendre la difficulté qui se présente aux collectivités pour l'accueil matériel des nos élèves pendant les activités périscolaires, celle-ci ne peut se faire au détriment des conditions de travail des enseignants et donc des conditions d'apprentissage des enfants. Si ma classe est occupée je ne peux plus y travailler. Or notre travail ne peut se résumer au temps de présence des enfants. Si ceux-ci sont dans la classe, comment, où les enseignants pourront ils travailler ? doit on comprendre que les mairies vont construire d'ici septembre 2013 des bureaux equipés et en nombre suffisants pour que les enseignants puissent y travailler pendant la pause méridienne allongée ou à

partir de 15h45 ?

D'autre part l'objectif que nous partageons de voir une journée moins harassante qu'elle ne l'est aujourd'hui sera-t-il atteint si mes 28 élèves passent ces 45 minutes « périscolaires » dans ma classe encadrés par un voire deux animateurs ? Mais les 28 ne seront pas obligatoirement présents ; cela est aussi précisé dans le guide. Là encore qu'en est il de l'égalité des enfants au sein d'une même classe ? entre ceux qui pourront pratiquer la guitare ou le cheval, et les autres qui parce que matériellement il ne pourra en être autrement, seront bien assis à leur place en classe ?

Au sujet de la gratuité, le guide toujours lui précise que la commune peut facturer ce temps périscolaire aux familles puisque la tarification ou la non-tarification des activités périscolaires organisées par les communes relève déjà de leur compétence. Ce temps qui était obligatoire, commun et gratuit deviendra dés septembre facultatif, différencié et éventuellement payant ! Quel progrès !

Pire encore il sera possible de placer ces activités périscolaires, par exemple, entre13h30et 14h30, avec reprise des cours de 14h30 à 16h30 ou de différencier les horaires pendant lesquels elles se déroulent (par exemple en proposant un temps pour certains élèves en début d'après-midi, et pour les autres en fin de journée). Là encore ceux qui écrivent cela ont-ils un jour visité certaines écoles dont la configuration impose par exemple des récréations décalées ? S'ils connaissaient cette situation ils auraient certainement entendu de la part de nos collègues dont c'est le quotidien quelques réticences.

Que dire encore du fait que ce décret permet que « dans les accueils de loisirs périscolaires, les fonctions de direction ne soient plus exclusivement réservées aux personnes disposant d'une qualification professionnelle (…). Là encore on sent bien qu'il s'agit d'une dégradation des conditions d'accueil des enfants.

Enfin nous terminerons par un avertissement. Ce guide propose au maire de pouvoir recourir à des enseignants volontaires pour assurer le temps périscolaire. Les enseignants seraient alors rémunérés et assurés pour cette activité par la collectivité. Il s'agit là pour la FSU d'une véritable provocation qui tente après le coup de la prime de faire avaler la pilule décidément trop grosse. Dans une enquête réalisée l'automne dernier auprès de 30.000 collègues par le SNUipp, les enseignants ont estimé leur temps de travail à 43 h hebdomadaire, bien loin des 27h généralement affichées par les « médias qui nous veulent du bien ». Comment peut-on penser qu'un collègue qui assure déjà ces 43h puisse sans réduire son exigence de qualité du service rendu faire 3 h supplémentaires hebdomadaires ? La FSU ne voit qu'une seule voie pour y arriver : continuer à lui verser une rénumération inférieure de plus de 20% en moyenne à celle des ces collègues des pays de l'OCDE !

Non décidément cette réforme n'offre aucune amélioration aux conditions d'apprentissage dans les écoles de ce pays .
Non décidément cette réforme n'offre aucune amélioration aux conditions de travail des enseignants
Une réforme pour mieux apprendre et favoriser la réussite de tous les élèves nous la demandons, mais ce n'est malheureusement pas de cela dont il s'agit ici et aujourd'hui.